

Avis adopté

Séance plénière du 29 novembre 2023

Eau potable : *des enjeux qui dépassent la tarification progressive*

Déclaration du groupe des Non-inscrits

Le CESE a déjà consacré des travaux sur la gestion durable de l'eau. Il y revient à la faveur d'une saisine gouvernementale, sur une problématique spécifique, la tarification progressive, et limitée, puisqu'elle ne concerne que l'eau potable, l'eau du robinet.

Cette saisine se polarise sur un sujet qui est loin d'être majeur au regard de l'enjeu de la préservation de la ressource hydrique. Et en outre, dans sa formulation, le Gouvernement semble bien avoir déjà tranché : il ne demande pas ce que le CESE pense d'une telle tarification, mais demande qu'il propose des pistes quant à sa généralisation.

Tout en répondant à la commande, l'avis ne tombe pas dans l'ornière et dès son titre, annonce qu'à la supposer possible, la tarification progressive de l'eau potable n'est pas l'alpha et l'oméga de la gestion pertinente et efficace de l'eau. Il est notamment rappelé que les fuites d'eau dans le réseau représentent 20 à 50 %, ce qui constitue un enjeu autrement plus prégnant.

Et l'avis passe au crible les incertitudes sur l'efficacité en termes de baisse de la consommation qui ne semble guère au rendez-vous, il rend compte des difficultés rencontrées par plusieurs collectivités, de la question des compteurs individuels en logements collectifs. Préconiser, comme il le fait, que chacun puisse disposer de son compteur ne peut que favoriser une traduction dans les comportements d'une prise de conscience déjà forte des consommateurs.

Chaque usager, professionnel ou particulier du service de l'eau doit bien évidemment être acteur de la sobriété dans la consommation de l'eau, mais on voit que les marges de manœuvre sont particulièrement ténues, voire nulles pour certaines catégories d'utilisateurs.

Merci à Jean-Marie et Jean-Yves de proposer dans un temps aussi contraint, un avis aussi complet, traitant des bonnes questions, et en soulevant d'autres, comme celle du principe l'eau paie l'eau au regard des investissements à venir.

Le groupe des non-inscrits a voté le texte.